



## VILLE D'HAZEBROUCK DEPARTEMENT DU NORD

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES MUNICIPAUX

#### ARRETE DU MAIRE portant délégation de signature à Monsieur Guillaume BAILLEUL **Directeur des Services Techniques**

***Service Juridique***  
***VB/BD/AD/2026/36***

Le Maire de la Ville d'Hazebrouck,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L2122-18, R 2122-8, R 2122-10,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L. 2122-19 modifié, par lequel le Maire, peut donner, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, Délégation de Signature, au Directeur Général des Services, au Directeur Général Adjoint des Services, au Directeur Général et au Directeur des Services Techniques, aux Responsables de Services Communaux ;

Vu l'arrêté titularisant Monsieur Guillaume BAILLEUL en qualité de fonctionnaire territorial ;

Considérant qu'il convient de permettre le fonctionnement des Services Municipaux ainsi que de faciliter les relations entre l'Administration Communale et les Administrés ;

#### ARRETE

##### Article 1

Monsieur Le Maire de la Ville d'Hazebrouck donne sous sa surveillance et sa responsabilité, délégation de signature à Monsieur Guillaume BAILLEUL, titulaire du grade d'Ingénieur et exerçant les fonctions de Directeur des Services Techniques, pour les actes suivants :

##### **Domaine général**

- Toutes correspondances avec des tiers, organismes et collectivités extérieures, services de l'Etat ;
- Informations et instructions aux services ;
- Bordereaux de transmissions de pièces administratives ;
- Certificats administratifs ;
- Bilan, plan de formation et autres pièces administratives ;

Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire



## Finances publiques

- Bons de commandes proposés par les services municipaux, d'un montant inférieur à 5 000 euros TTC ;

## Marchés Publics

- Certificats de service fait ;
- Formulaire d'admission de fournitures et de services courants ;
- Ordres de services

## Ressources humaines

(Uniquement pour les agents des Services Techniques)

- Compte-rendu d'entretien d'évaluation professionnelle des agents ;
- Etats de service (pour inscription aux concours et examens professionnels) ;
- Signature pour la délivrance des billets de congés annuels SNCF ;
- Conventions d'accueil des stagiaires ;
- Courriers de convocation ;
- Ordres de mission des agents communaux ;
- Congés ;
- Autorisation d'utilisation véhicule personnel ;
- Certificats d'heures supplémentaires ;

## Article 2

Cette délégation de signature vaut pendant toute la durée de l'exercice des fonctions de Monsieur Guillaume BAILLEUL et dans la limite du mandat du Maire.

## Article 3

Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé.

Ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Sous-Préfet de DUNKERQUE
- Monsieur Le Procureur de la République du Tribunal de Grande Instance Dunkerque
- La Direction Générale des Services pour insertion au recueil des actes administratifs,
- Au service Guichet Unique pour insertion au registre des arrêtés et des décisions,
- Au Pôle Fonctions Support et Appui aux Directions,
- Monsieur Le Trésorier Principal de la Ville d'Hazebrouck,

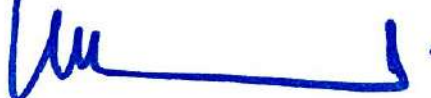
Toute correspondance doit être adressée à Monsieur le Maire



Mairie d'HAZEBROUCK, le

01 AVR. 2026

*Le Maire,  
Vice-Président du Conseil  
Départemental du Nord,*



**Valentin BELLEVAL**

Le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de LILLE dans les deux mois à compter de sa publication.

